L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 27 JUILLET 1892.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande à acheter des tableaux à l'huile, bronzes, vases et objets antiques. S'adresser à Garrison, 194 rue du Canal.
27 juillet—1m

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Joseph King vs. Louis P. Smith.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans No 21,3[illegible].—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, le VENDREDI, 26 août 1892 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et privilèges y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rochebiave, Dorgenois, Banks et Palmyre, connu comme le lot No 32, dans l'îlet No 5, mesurant 28 pieds 7 pouces et une ligne de face à la rue Rochebiave sur 177 pieds 8 pouces de profondeur (tous plus ou moins) entre lignes parallèles, laquelle dite propriété a été achetée du dit Louis P. Smith, défendeur ici nommé de Mary Barber, par acte pardevant Jno Bendernagel, ex notaire, à la date du 27 octobre 1886 et enregistré au bureau des aliénations pour cette paroisse, dans le livre 127, folio 150.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
WM NELSON,
Constable.
26juil—26—août 2 9 16 23 26

Mme Vve Anatole D'Hémécourt vs George Williams.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No 16,356—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, No 95 rue Royale, entre les rues Conti et St-Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 2 août 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
22 juil—22 29—2 août

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 23ème jour de mai 1892, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous intitulée et dans les termes et chiffres suivants, à savoir :

Interdiction de Iulus Godelphis Leech—No 3629—Division "B".

La loi et les témoignages étant pris en considération, et pour les raisons données dans la décision écrite de la Cour rendue et enregistrée ce jour ; il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement dans cette affaire décrétant et déclarant Iulus Godelphin Leech à être sujet à un état habituel d'imbécillité et d'insanité, et ayant l'esprit dérangé, et incapable de prendre soin de sa personne et de ses biens, et décrétant son interdiction, et qu'une réunion de famille soit convoquée et tenue pardevant Geo. C. Prest, notaire, à l'effet de recommander une personne compétente pour agir et être nommée comme curateur de l'interdit dans cette affaire. Iulus Godolphin Leech ; la dite réunion de famille devant être composée des personnes ci-après nommées, amis et parents de l'interdit dans cette affaire, à savoir : A. H. May, John F. Peters, Wm Kurten, A. Casanova, Joseph D. Taylor, Charles Ludwig et John W. Leech, et que les frais soient encourus par la succession de l'interdit.

Jugement rendu le 23 mai 1892.
Jugement signé le 30 mai 1892.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 3me jour de juillet en l'année de Notre Seigneur, mil-huit-cent-quatre-vingt-douze.
EUG. D'HÉMÉTÉ, Député-Greffier.
13 juil—27 20 [illegible]

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Myra Clark Gaines.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 13,135—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par William Wallace Whitney, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
27 juil—27 30—août 3

Succession de George Fletrich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,177—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme E. Kastenmacher, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
26 juil—26 30—4 août

Succession de Stephano Pattani.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,299—Division A.—Attendu que Wilhelmina Haase, femme de feu Stephano Pattani, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feu Stephano Pattani, décédé ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
26 juil—26 30—août 4

Succession de Mme James R. Carriger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,249—Division C.—Attendu que James O. Carriger a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme James R. Carriger, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
24 juil—24 28 2 août

Succession de Mme Eliza Granet, Vve de George J. Lord.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,955—Division E.—Attendu que Mme Liza Granet, Veuve de Jacob Herr, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eliza Granet, Veuve de Geo. J. Lord, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
23 juil—23 27 31

Succession de James Sterry.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 36,381—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Wm. H. Sterling, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A.V. FLOTTE, Greffier.
23 juil—23 27 31

Succession de Greenleaf Andrews.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,282—Division D.—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, Nouvelle-Orléans, Lne., a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Greenleaf Andrews, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
19 juil—19 21 28

Succession de Marco Ladini.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,326—Division A.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public pour la paroisse d'Orléans, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Marco Ladini, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
22 juil—22 26 31

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 36,799—Division B.—Ordre de Cour.—Raymond Duces vs ses créanciers.—Comme il appert que le répit demandé par le pétitionnaire dans cette affaire a été refusé par ses créanciers, qu'une réunion des créanciers de Raymond Duces, insolvable dans cette affaire, soit convoquée et tenue de la manière prescrite par la loi pardevant Jeff C. Wenck, notaire public, en son bureau, No 158 rue Commune, en cette ville, SAMEDI, 13me jour d'août 1892, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit insolvable, élire un syndic, voter sur la décharge, sur les conditions de vente de ses propriétés et sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 14 juillet 1892.
(Signé) F. A. MONROE,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite cour, Division B, maintenant absent sur un congé.
Pour copie conforme :
JNO. H. MANUEL, Député Greffier.
15 juil—[illegible]

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 26 JUILLET—CLASSE No 275
Tirage de 4 heures P. M.

1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10e	11e	12e	13e	14e
57	63	59	23	39	11	30	27	5	68	46	78	18	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature Ce 26 juillet 1892—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les listes de ces tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes les succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R M. WALMSLEY, Prest La Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 9 AOUT 1892.

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de...	20,000,	20,000
1 Lot de...	10,000,	10,000
1 Lot de...	5,000,	5,000
2 Lots de...	2,500,	5,000
5 Lots de...	1,000,	5,000
25 Lots de...	300,	7,500
100 Lots de...	200,	20,000
200 Lots de...	100	20,000
300 Lots de...	60,	18,000
500 Lots de...	40,	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de $100, soit......		$10,000
100 Lots de... $60,		6,000
100 Lots de... $40,		4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $20, soit		$19,980
999 Lots de $20,		19,980

3,434 Lots se montant à...... $265,460

PRIX DU BILLET:

Entier, $5; Deux-Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans ; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans ; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président ; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres s'ils veulent la chance du lot annoncé.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de résidence de valeur connue comme le No 190 rue Terpsichore.

Hincks & Johnson versus Thomas W. Bothick, interdit.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,968—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 août 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par la Promenade Prytanée (maintenant rue Terpsichore), Place Collisée, et les rues Melpomène, Camp et Prytanée, désigné par le No 2 sur un plan annexé à un acte fait pardevant J. B. Marks, ancien notaire en cette ville, le 8 mai 1840 ; le dit lot mesure vingt-quatre pieds huit pouces de face à la Promenade Prytanée (maintenant rue Terpsichore), sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt-sept pieds neuf pouces et quatre lignes au pied américain, lequel dit lot forme une partie d'un lot désigné par le No 8 de l'îlet No 58 sur un plan du faubourg Annonciation.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 juil—26—août 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés de valeur du Troisième District.

Flower & King vs. Wm Batts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,092.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 août 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Deux terrains ensemble avec tous les droits, passages, privilèges et ce qui y appartient, situés dans le Troisième district de cette ville, carré d'îlet No 54, borné par les rues Peters, Delaronde, Flood et Andry ; lesquels terrains sont désignés par les Nos 13 et 14 et mesurent chacun trente deux pieds de façade rue Flood, sur une profondeur chacun, de deux cent trente-un pieds entre lignes parallèles.

2° Quatre terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges et avantages qui y appartiennent, ou qui en quelque sorte en font partie, situés dans le même district et carré d'îlet. Les dits terrains sont désignés par les Nos 15, 16, 17 et 18, et mesurent, chacun, trente-deux pieds de façade à la rue Flood sur les profondeurs suivantes, savoir : les terrains 15 et 16 chacun deux cent trente un pieds, le terrain 17, cent soixante-cinq pieds et le terrain 18 cent trente-un pieds.

Les dites propriétés appartiennent au défendeur, en vertu d'un jugement rendu par la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, le 23 janvier 1887, dans l'affaire de succession de Mme Marie Alice Tremé, épouse de Wm Batts, No 20,231, du dossier de ladite cour et enregistré au bureau des annotations, livre No 124 page 584.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18 juil—18 25—août 1 8 15 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée connue comme le No 449 rue St-Charles, entre la rue Polymnie et le Felicity Road.

Thomas Pickles versus Octave A. Fairez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 36,090—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 août 1892, à 11 heures A. M., de la propriété et après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 74, borné par les rues St-Charles, Carondelet, Polymnie et le Felicity Road ; le dit lot étant désigné par le No 11 sur un plan de division déposé au bureau du shérif de cette Paroisse et mesurant trente pieds de face à la rue St-Charles sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces entre lignes parallèles.

Acquise par le défendeur comme suit : deux tiers sous et en vertu de la volonté et du dernier testament de Mme Mary Emma Schiller, sa femme décédée, et l'autre tiers en vertu de compromis pour règlement entre lui et Mme John R. Schiller et als. exécuté pardevant Alphonse V. Philips, notaire, le 7 août 1888.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 juil—27—août 3 10 17 24 27

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente par le Shérif d'un demi-intérêt indivis dans le "Steamboat Saint-John."

Louis P. Delahoussaye contre Max Blanchard Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 35,950—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 août 1892 à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une moitié indivise de la coque du "Steamboat" ou Bâteau appelé le Saint John ainsi qu'une moitié indivise de tout ou partie de ses machines, mécanique, canots, ancres, cables, cordages, meubles, cabines et toutes autres dépendances y appartenant ; le dit Bateau, est dûment enregistré dans le Port de Shieldsborough, Mississipi, et mesure Trois Cent quatre vingt deux 33/100 tonneaux ou à peu près.

En ce moment à Alger, sur la rive droite du Mississipi.

Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 juil—18 25—Août 1, 8, 15, 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du quatrième district.

Alphonse Baudeau vs Michael Stephen Pendergast.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 36 181—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 août 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits, voies et servitudes, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 295 (maintenant 351.) borné par les rues St-André, Freret, Josephine et Locust. Le dit lot désigné par le No 28 sur un plan fait par C. A. De Armas, le 8 juin 1867, mesure, au pied américain : le lot No 28, trente pieds, neuf pouces, trois lignes de face à la rue Josephine, sur cent quarante-trois pieds un pouce six lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 27, cent quarante-un pieds neuf pouces et un quart de ligne de profondeur sur la ligne de division du lot No 29, et trente pieds neuf pouces six lignes de face à la rue St Andrew.

Acquis par le défendeur de P. F. Fearchy d'après un acte passé pardevant P. L. Fearchy, notaire, le 19 mars 1888 (Titre enregistré C. O. Livre 128, page 201.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
19 juil—18 25—août 1 8 15 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de la propriété désirable améliorée connue comme le No 185 rue Espagne, entre Urquhart et Villeré.

La Grande Loge des I. O. O. F. de la Louisiane, pour l'usage, etc., vs. Veuve A. Wagner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,630—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 6 août 1892, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 515, borné par les rues Espagne, avenue Washington, Urquhart et Villeré. Le dit lot est désigné par le No 4 de l'îlet 102 et mesure, en pied américain, trente-cinq pieds six pouces de face à la rue Espagne, sur une profondeur de cent dix-sept pieds, et connu par le numéro 185 rue Espagne. Etant la même propriété acquise par la défenderesse de Mme F. J. Heintz par acte de Jno. R. Legier, en date du 2 juillet 1886, enregistré au bureau des transferts, livre 126, folio 109.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
6 juil—6 13 20 27—août 3 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Premier District.

Commercial Homestead Association versus Charles Thomas.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 36,159.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 août 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, servitudes et dépendances lui appartenant ou qui, en quelque sorte, en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Howard, Perdido, Lafayette et Liberté, désigné comme lot No 5 de l'îlet No 244, et lequel dit lot mesure vingt-six pieds six pouces et quatre lignes de face à la dite rue Perdido, sur soixante-dix pieds cinq pouces et sept lignes de profondeur sur le côté du lot No 5 et soixante et onze pieds, cinq pouces et trois lignes de profondeur sur l'autre côté.

Acquis par le défendeur par achat du Hope Homestead Association, d'après un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr, notaire, le 11 avril 1888 (titre enregistré au bureau de transfert livre 129 folio 148.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 juil—13 19 26—août 3 9 13

VENTES A L'ENCAN

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Deuxième District, rue South Peters, entre Julie et St-Joseph.

A l'encan.

John Barkley vs. les mineurs Gleeson et als.

No 34,202—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

Vente en partage.

PAR JNO. H. O'CONNOR, encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 27 août 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus le 16 juin 1892 et signé le 22 juin 1892, il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-après, à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues South Peters, Julie, St Joseph et Commerce, désigné comme lot No 116, aussi connu comme lot No 3, du district No 54, lequel dit lot mesure 17 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue South Peters sur une profondeur de 96 pieds, borné au fond par une allée de 4 pieds de large, en commun avec ce lot et autres lots dans le dit îlet.

Conditions de la vente. — L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour cette année, 1892, au-dessus du prix d'adjudication, et déposera dix pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant John J. Ward, Esq., notaire public.
23 juil—23 30—août 6 13 20 27

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif d'une propriété dans le sixième district.

Marx Levy et Frère vs Landry Dupré.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,751.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 27 août 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Une certaine portion ou lot de terre, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Peters, les rues Octavie, Greene et St George, laquelle portion ou lot de terre est situé sur l'avenue Peters à une distance de cent cinquante pieds de la rue Greene et mesure, mesure américaine, trente pieds de face à l'avenue Peters par cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles, étant formé de la plus grande portion du lot No 16 et de la portion adjointe du lot No 17, dans l'îlet No 68, sur le plan original de Rickerville, dressé par MM. E. Baisson et W. T. Thompson, voyers, en date du 23 mars 1849 et déposé dans le bureau de J. R. Beard, feu notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—

1° Comptant pour payer la réclamation du plaignant, à savoir la somme de quatre cent soixante-douze 43/100 piastres avec intérêt à raison de 8 0/0 pour cent par an à partir du 8 mai 1892, jusqu'à parfait paiement, 5 0/0 pour cent sur le dit montant y compris le principal et l'intérêt, honoraires d'avocat, les frais et dépens du procès et de la vente, et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera (jusqu'au montant de son enchère) le paiement de trois différents billets à ordre pour $167 49/100 chacun, tirés par le défendeur à son propre ordre et par lui endossés tous datés du 8 mai 1891, et payables respectivement, — 16, 18 et 20 mois après leur date avec intérêt à raison de 8 0/0 pour cent par an à partir du 8 mai 1891 jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque (concurremment avec la réclamation du plaignant) sur la dite propriété, d'après un acte pardevant Jas. Fahey, notaire, en date du 8 mai 1891. L'acquéreur assumera toutes les stipulations contenues dans le dit acte ayant trait aux honoraires d'avocat, assurances, etc.

3° Et la balance du prix d'adjudication, s'il y en a, comptant.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
27 juil—27—août 3 10 17 24 27

Athénée Louisianais.

Concours de 1892.

Extrait du procès-verbal de la séance du 10 juin 1892. La question du concours annuel est à l'ordre du jour.

Considérant que le choix du sujet laissé à chaque concurrent, n'a pas produit les résultats qu'on en espérait, l'Athénée décide de revenir à l'ancien système. M. le Président invite chacun des membres présents à proposer un sujet qui devra être traité *par les concurrents des deux sexes.*

Le sujet suivant proposé par M. Grima réunissant la majorité des suffrages, est adopté :

DE LA PART PRISE PAR LES CRÉOLES DANS LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES DE LA LOUISIANE.

PROGRAMME.

L'étendue de temps fixée pour le concours est de sept mois, du 15 juillet prochain au 16 février 1893.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février ; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement *sur le recto et les lignes ;* ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre *seulement* l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité la médaille, pour *s'assurer* qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation de la médaille se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui sera obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, sera mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Sur proposition faite par M. Bussière Rouen, l'Athénée décide qu'un prix consistant en une médaille d'or sera offert aux institutrices des deux Ecoles Publiques Supérieures, où l'enseignement du français fait partie du programme des études, ainsi qu'à celle de l'Union Française, pour être décerné à chacune des élèves de ces institutions, qui, d'après la déclaration de sa maîtresse, aura le plus mérité cette récompense par son application à l'étude du français.

Une commission nommée par l'Athénée remettra la médaille à chacune des trois institutrices, pour être présentée par elle à son élève, dans le local où se tiendra la séance publique destinée à couronner l'année scolaire de chaque institution.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 725.

THE NEW-ORLEANS BEE,
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and especially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms :

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12 ; six months, $6 ; three months, $3 ; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3 ; six months, $1.50, three months, $1 [illegible]

Magasin du Bon Marché

F. ADRIEN BRUNET
Horloger, Bijoutier, Joaillier
—Marchand de—
Montres, Pendules, Orfèvrerie Lunettes, Jumelles, Diamants et Bijouterie de toute description.
133 RUE ROYALE - 133

Cannes et ombrelles à pommes d'or et argent. Achat et échange de vieil or et argent. Montres et Bijoux de toutes sortes réparés par des ouvriers compétents.
16 déc 91—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le troisième district.

EMPLACEMENT D'AFFAIRES DE CHOIX,

Coin rues Nord-Remparts et Indépendance.

Le cottage double en bois, très agréable,

Nord-Remparts, coin Indépendance.

Le cottage double très désirable,

Nos 93 et 95 rue Indépendance près Remparts.

Le joli cottage double, nouvellement bâti,

Nos 471 et 471 1/2 Bourgogne, près Champs-Elysées.

La confortable résidence en bois,

Coin Indépendance et Villeré

A côté deux beaux terrains propres à bâtir se touchant.

Et les cottages doubles, nouvellement bâtis,

Nos 173, 173 1/2, 175 et 175 1/2 Indépendance,

Entre Villeré et Urquhart

Succession de Mme Eva Vock, femme de Charles F. Pohlman.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 35,738.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, No 177 rue de la Commune.—SAMEDI, 6 août 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre en date du 28 juin 1892 et aussi d'un ordre supplémentaire en date du 30 juin 1892, émanant de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu dans la succession ci-dessus, les propriétés foncières de valeur ci-après décrites :

Coin des rues Nord-Remparts et Indépendance.

1° L'excellent emplacement d'affaires, parfaitement situé, coin Nord-Remparts et Indépendance, touchant à la précédente propriété décrite comme suit : Deux certains lots de terre, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les dépendances, situés dans le faubourg Washington, troisième district de cette ville, désignés par les Nos 6 et 7 dans l'îlet No 10, bornés par les rues Indépendance, Nord-Remparts (autrefois Amour) Pauline et Bourgogne (autrefois Craps), sur un plan tiré par Jos. Pilié, ancien voyer de ville. Les dits lots mesurent au pied américain, le lot No 6, 45 pieds 8 pouces de face à la rue Indépendance sur 95 pieds de profondeur. Le lot No 7 forme le coin Indépendance et Amour (maintenant Nord-Remparts) et mesure 45 pieds 8 pouces de face à la rue Indépendance sur 95 pieds de profondeur et face à la rue Amour. Les dits lots ont été subdivisés en 3 lots désignés par les lettres A, B et C, d'après un plan d'Edgar Pilié voyer, en date du 17 mai 1892, et mesurent comme suit :

Le lot A forme le coin des rues Nord-Remparts et Indépendance et mesure 33 pieds 3 pouces de face à la rue Nord-Remparts sur une profondeur et face à la rue Indépendance de 56 pieds.

Le lot B mesure 61 pieds 3 pouces de face à la rue Nord-Remparts sur 58 pieds 6 pouces de profondeur. Le lot C mesure 35 pieds 4 pouces de face à la rue Indépendance sur une première profondeur, sur la ligne latérale la plus rapprochée de la rue Nord-Remparts de 33 pieds 9 pouces, puis se rétrécissant de 2 pouces 6 lignes, de là sur une seconde profondeur de 61 pieds 8 pouces et une profondeur sur l'autre ligne latérale de 95 pieds, et ayant une largeur de 22 pieds 10 pouces dans la ligne du fond le tout au pied américain. Le plan est annexé pour référence à l'inventaire enregistré de la succession.

Les améliorations sont décrites comme suit :

Lot A—Le magasin et café bien situé coin des rues North Rampart et Indépendance, ayant magasin et café, magasin ci-dessus, 2 chambres, citerne, etc.

Lot B—Le cottage double en bois d'un bon rapport, rue North Rampart, contigu au lot et dessus, ayant 4 chambres, allées de côté, hangar et arrière cour à chaque corps de logis, rapportant $168 par an.

Lot C—Le cottage double en bois, avantageux, Nos 93 et 95 rue Indépendance, ayant 6 chambres, 2 citernes, hangars, allées de côté et arrière cour, donnant $114 par an dans un district très populeux à proximité des lignes de chars urbains, et dans de localités stables.

Nos 58 et 58 1/2 rue Piété.

2° Le joli cottage double en bois, nouvellement construit, Nos 58 et 58 1/2 rue Piété, entre Royale et Dauphine, ayant 5 chambres, galerie au fond, hangars, citernes, arrière cour et allées de côté et sur briquetées dans chaque corps de logis.

Le lot est décrit comme suit, à savoir : Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations, toutes et séparément qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes et tout ce qui y appartient, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet No 172 borné par les rues Piété, Louisa, Royale et Dauphine, désigné par le No 1 d'après un croquis d'arpentage fait par Arthur de Armas, voyer de la ville, datée janvier 1884, annexé à et faisant partie de l'inventaire enregistré dans cette succession, mesurant 32 pieds 2 pouces et 4 lignes de façade à la rue Piété sur 118 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. En splendide état et dans un voisinage convenable, cette propriété supérieure commande des loyers stables à raison de $240 par an.

Nos 471 et 471 1/2 rue Bourgogne.

3° Le cottage-résidence double en bois avantageusement situé Nos 471 et 471 1/2 rue Bourgogne, entre les rues Champs Elysées et Marigny, ayant 8 chambres, citernes, puits, hangars, allées de côté et grande cour dans le fond décrit comme suit, à savoir : Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne (anciennement Craps), Champs Elysées, North Rampart (anciennement Amour) et Marigny, mesurant au pied américain, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Bourgogne ou Craps, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, circonstances et dépendances du dit lot de terre, droits et privilèges, sans exception ou réserve. Près de l'église St Pierre et St Paul, dans un voisinage tranquille et amélioré, rapportant $204 par an.

Au coin des rues Indépendance et Villeré.

4° Le cottage-résidence confortable, au coin des rues Indépendance et Villeré, ayant 7 chambres, lavoir, citerne, magasin et chambre à fourrages, compartiments pour le bois et le charbon, écurie, endroit pour wagon, le tout en bon état, et le terrain planté de fleurs, etc., plus amplement décrit comme suit, à savoir :

Deux certains lots de terre, désignés par les Nos 10 et 11 situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Indépendance, Urquhart et Girod, maintenant Villeré, et la propriété appartenant à L. B. Macarty, sur un plan dressé par N. Fouché, Jr., daté le 6 avril 1848 et déposé comme No 27 dans le livre de plans L. au bureau de P. E. Laresche, ex-notaire en cette ville, lesquels lots mesurent chacun 31 pieds 4 lignes de face à la rue Indépendance sur 95 pieds 3 lignes de profondeur le lot No 11 formant l'encoignure des rues Indépendance et Girod maintenant Villeré.

Les deux beaux terrains contigus.

5° Deux certains terrains, situés dans le Troisième District de cette ville dans le carré borné par les rues Indépendance, Urquhart et Girod, Villeré maintenant et la plantation anciennement appartenant à Louis Barthélémy Macarty, désignés par les Nos 8 et 9 sur un plan dressé le 6 avril 1848, par Nelson Fouché, Jr., et déposé pour qu'on s'y réfère, en l'étude de Paul E. Laresche, ancien notaire en cette ville, comme plan No 27 du livre de plans L. Ces terrains mesurent, chacun, 31 pieds, 4 lignes de façade rue Indépendance, sur 95 pieds 3 lignes, plus ou moins, de profondeur, entre lignes parallèles ; ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent. Terre haute de choix faisant face à un bon chemin solide.

Nos 173, 173 1/2 et 175 et 175 1/2 rue Indépendance.

6° Les cottages doubles de choix nouvellement bâtis, en bois, Nos 173, 173 1/2 et 175 et 175 1/2 rue Indépendance, entre Villeré et Urquhart, ayant 6 chambres de chaque côté, allées de côté, citernes, et arrière-cour à chaque cottage. Les terrains sont décrits comme suit : Deux certains terrains ensemble avec tous les droits, passages, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Troisième district de cette ville, dans le carré compris entre les rues Indépendance, Urquhart, Girod, Villeré aujourd'hui, et Pauline, désignés par les Nos 6 et 7 sur un plan de Nelson Fouché Jr, le 6 avril 1848 et déposé en l'étude de P. E. Laresche, ancien notaire de cette ville, comme plan No 27 du livre de plans marqué L, et aussi sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt le 25 juin 1852 et annexé pour qu'on s'y réfère à un acte de vente des successions de François Xavier Rochesson et d'Anne Thomelin, alias Thomelain, son épouse, à Jean Budegaray, par acte pardevant F. D. Seghers, ancien notaire en cette ville, le 26 mai 1873. En bon état et bien loué.

Termes et Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et le reste à un an, en billets portant 7 pour cent d'intérêt du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, garantis par lien de vendeur et hypothèque avec pacte de non aliénation, assurance, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera en sus du prix de l'adjudication, le paiement de toutes les taxes de 1892, et paiera 10 pour cent du prix de l'enchère au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Antoine Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs.
3 juil—3 9 16 23 30—août 6

FOR DYSPEPSIA,
Indigestion, and Stomach disorders, use
BROWN'S IRON BITTERS.
All dealers keep it, $1 per bottle. Genuine has trade-mark and crossed red lines on wrapper.

MUNN & CO. PATENTS

After Forty years' experience in the preparation of more than One Hundred Thousand applications for patents in the United States and Foreign countries, the publishers of the Scientific American continue to act as solicitors for patents, caveats, trade-marks, copyrights, etc., for the United States, and to obtain patents in Canada, England, France, Germany, and all other countries. Their experience is unequaled and their facilities are unsurpassed.

Drawings and specifications prepared and filed in the Patent Office on short notice. Terms very reasonable. No charge for examination of models or drawings. Advice by mail free.

Patents obtained through Munn & Co. are noticed in the SCIENTIFIC AMERICAN, which has the largest circulation and is the most influential newspaper of its kind published in the world. The advantages of such a notice every patentee understands.

This large and splendidly illustrated newspaper is published WEEKLY at $3.00 a year, and is admitted to be the best paper devoted to science, mechanics, inventions, engineering works, and other departments of industrial progress, published in any country. It contains the names of all patentees and title of every invention patented each week. Try it four months for one dollar. Sold by all newsdealers.

If you have an invention to patent write to Munn & Co., publishers of Scientific American, 361 Broadway, New York.

Handbook about patents mailed free.

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE

Meubles de Bureau et Bibliothèque de Livres de Droit.

Etagères pour les livres, Bureaux, Chaises, Presse à copier des lettres, Typewriter, Pendule, etc., Porte-chapeaux, Tapis, Montre en or, etc.

300 volumes Livres de Droit.

—SUCCESSION DE FRANCIS LEE.—

A l'Encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & SON—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet—Le MERCREDI, 3 août 1892 à onze heures A. M., au local No 36 rue Carondelet, au-dessus du Union National Bank, premier district de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 22 juillet 1892, dossier No 36,194, pour compte de la succession de Francis B. Lee, décédé, il sera vendu à l'encan—

Un lot de meubles de bureaux, bibliothèque de livres de Droit, etc., d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.
24 juil—24 31—août 2 3

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage dans le Quatrième District, No 551 de la rue Howard entre les rues Deuxième et Troisième.

Succession de Fannie F. Morton

No 35,923—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division E.

PAR JOHN H. O'CONNOR, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI 6 août 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, en date du et signé dans la susdite affaire, intitulée le 1er juillet 1892, il sera vendu à l'encan—

Un certain morceau ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Howard, Liberté, Deuxième et Troisième, désigné par le No 6, sur un plan dressé par B. T. Nichols, architecte, en date du 23 février 1849, lequel morceau de terre est une moitié du terrain six, et c'est la partie la plus rapprochée de la rue Troisième, et laquelle portion de terre, avec les bâtisses qui y sont érigées et formant la moitié du cottage double de ladite maison cottage la plus rapprochée de la rue Troisième, et mesure environ 12 pieds, 11 pouces plus ou moins, à partir de la rue Howard, et 12 pieds 10 pouces, 9 1/2 lignes, plus ou moins, sur la limite de derrière, sur une profondeur de 125 pieds.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur déposant 10 pour cent du prix d'adjudication comptant au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais de l'acquéreur.
16 juillet—16 17 24 31—6 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Cottage Double dans le Second District

No 228 rue Esplanade coin Robertson.

ET

Cottages Doubles, résidences à deux étages et

Propriété de batture dans le Cinquième District.

A l'encan. A crédit.

Maurice G Hughes vs Mme Myra C. Hughes épouse de James A. Murdoch et als.

No 35 419.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

Vente en partage

PAR JOHN H O'CONNOR—Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—MERCREDI, 31 août 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division C, rendu dans l'affaire ci-dessus le 23 juin 1892 et signé le 2 juin 1892 il sera vendu à l'encan les propriétés de valeur qui suivent, savoir :

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de de cette ville dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Robertson, Claiborne et Quartier, désigné par le No 8 sur un plan de L. Bringier, voyer daté le 23 février 1837, déposé en l'étude de Carlisle Pollock, ancien notaire en cette ville. Le dit lot forme le coin des rues Esplanade et Robertson et mesure 30 pieds de face à la rue Esplanade sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Robertson, mesure française.

Les améliorations consistent d'un cottage double à un étage et à mansarde, No 228 rue Esplanade, ayant 5 chambres de chaque côté et une bâtisse à deux étages au fond avec 4 chambres. La cour est bien pavée. Le cottage est dans un voisinage bien amélioré, d'accès facile par trois lignes de chars.

2° Une certaine pièce ou morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et compris tous les droits à alluvion ou accroissement de batture, situé dans le cinquième district de cette ville sur la rive droite du fleuve Mississipi et lui faisant face.

Ledit morceau de terre a une façade d'à peu près 100 pieds à la rue Patterson et s'étend de là en profondeur à peu près 140 pieds vers le fleuve Mississipi et est borné vers la [illegible] rue Vallette par la propriété appartenant jadis à Vallette et Thomas, et sur le côté vers la rue Olivier par la propriété appartenant précédemment à John Hughes et vendu par lui au Planters Oil Co. et appartenant maintenant au Union Oil Co.

3° Huit lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Cinquième District de cette ville sur la rive droite du fleuve Mississipi, dans l'étendue de terre qui était connue précédemment comme Belleville, désignés comme lots Nos 3 4 11 12 13, 14 15, 18 de l'îlet No 2 qui est borné par les rues Patterson, Vallette, Peter et Olivier, suivant un plan de la dite propriété et annexé fait par A. d'Hémécourt, le 22 mars 1847, lesquels dits lots mesurent comme suit :

Les lots 3 et 4 se touchant et mesurent chacun 24 pieds 4 pouces et 8 lignes de face à la rue Patterson, la même largeur dans le fond et les profondeurs suivantes, 67 pieds 2 pouces sur le côté du lot No 2 et la plus près de la rue Vallette, 96 pieds 9 pouces et 5 lignes sur la ligne entre les lots Nos 3 et 4 et 96 pieds 5 pouces et 4 lignes sur le côté du lot No 4 le plus près de la rue Olivier.

Les lots Nos 11 et 12 se touchent et mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de face à la rue Vallette sur 137 pieds 4 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les lots Nos 13, 14 et 15 se touchent et mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de face à la rue Vallette sur 137 pieds 4 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur les dits 3 lots de terre consistent de la résidence en bois à deux étages, No 22 rue Vallette, ayant escalier galerie sur le devant et dans le fond, 8 chambres dans les étages principales et 4 chambres dans la basse du fond, et près du marché et du Ferry du 5me District.

Le lot No 18 mesure 34 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Peters sur 122 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent du cottage double Nos 136 et 136 1/2 rue Peters, est retiré de la rue à galerie sur le devant, 6 chambres de chaque côté et rapporte un bon loyer.

4o Une partie indivise de 5/48 partie et intérêt dans ce certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits d'alluvion ou d'accroissement de batture dans le cinquième district de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, étant une partie de la batture en face du morceau de terre communément connu comme la propriété Gosselin désigné par la lettre C sur un plan de A. d'Hémécourt daté le 8 mars 1870. La dite portion de terre mesure 129 pieds de face au Chemin public ou rue Patterson et s'étendant de là en profondeur à peu près 130 pieds au fleuve Mississippi sur lequel il a une façade d'à peu près 133 pieds étant borné sur le côté vers la rue Olivier par le lot B. 1, comme cela est dessiné sur ledit plan et en ligne opposée fait face à la rue Valette.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur et la balance du prix à un crédit de un et deux ans représentée par les billets des acquéreurs respectifs, à leur propre ordre et par eux endossés portant intérêt à raison de 7 pour cent par an à partir du jour de vente jusqu'à parfait paiement divisés en coupons à la satisfaction des parties intéressées, le paiement des dits billets devant être garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale.

L'acte hypothécaire devant contenir toutes les clauses usuelles de garantie, pour le transfert de l'assurance, 5 pour cent d'honoraires d'avocats en cas de poursuite pour forcer le paiement de n'importe quels billets, et les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes de l'année 1892 en outre du prix de leur adjudication respective et déposeront 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Jno J. Ward, notaire.
27 juil—27—août 3 10 17 24 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE-RÉSIDENCE

—DANS LE—

Troisième District.

LE "LEEFE HOMESTEAD",

Au coin nord-ouest des rues Champs-Elysées et Morales.

Mme Blanche M. Thomas et Mme Zelia M. Berry vs. John A. Lafaye, tuteur des mineurs Maria Stella, Anna Laura et Edward Emory Lafaye.

No 36,171—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

Vente en partage.

A l'encan. A crédit.

PAR JOHN H. O'CONNOR, Encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI 6 août 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu et signé dans l'affaire ci-dessus le 30 juin 1892, il sera vendu à l'encan la propriété après décrite, à savoir—

Deux lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Morales, Marigny et Urquhart, désignés comme lots Nos 4 et 5 du dit îlet, d'après un plan par Joseph Pilié, voyer, daté le 13 décembre 1838 et annexé à un acte pardevant Théo Seghers, ex notaire public en cette ville, le 27 avril 1835. Les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent, chacun, 35 pieds 9 pouces de face à la rue Champs Elysées, sur 106 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 4 formant l'encoignure des rues Champs-Elysées et Morales.

Les améliorations comprennent le cottage connu comme le No 161 rue des Champs Elysées, ayant de grands corridors, quelque 8 chambres, 2 grandes citernes, etc, se trouve dans un voisinage bien amélioré, près des marchés, des églises et des écoles, accessible à 2 lignes de chars.

Conditions de la vente.

Un tiers comptant, et la balance à un et deux ans, en billets de l'acquéreur divisés en coupons à la convenance des vendeurs, portant sept pour cent d'intérêt par an et garanti par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue.

L'acquéreur assumera en dessus du montant de son enchère, le paiement de toutes les taxes dues pour cette année 1892, et déposera dix pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James Fahey, Esq., Notaire public.
2 juil—2 9 16 23 30—août 6

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégante résidence en briques à deux étages.

No 225 rue St-Charles entre Lee Circle et St-Joseph.

No — rue Royale, entre Ursulines et St-Philippe, une bâtisse à un étage occupée comme chantier de bois et charbon.

Emile M. Lefebre et als vs M. U. Bargas née Hotard, Tutrice et als.

No 416 -14me Cour Civile de District Judiciaire pour la paroisse Ouest Baton Rouge.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet.—MERCREDI, 17 août 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'honorable E. B. Talbot, juge de la 14me Cour Civile de District Judiciaire pour la paroisse Ouest Baton Rouge, Etat de la Louisiane, en date du 1er juillet 1892, et en vertu d'une commission de la même Honorable Cour, en date du 7 juillet 1892, dans l'affaire ci-dessus de la propriété de valeur, à savoir :

Rue Royale.

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 49, borné par les rues Royale, Ursulines, Chartres et St-Philippe, et mesurant trente (30) pieds de face à la rue Royale, sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage, connue par le numéro municipal — rue Royale, occupée par un chantier de bois — vendue sujette à un bail expirant le 31 mars 1893.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 216, borné par les rues St-Charles, Lee Circle, Carondelet, Delord et St Joseph et mesurant, au pied américain, vingt sept [27] pieds onze [11] pouces et six [6] lignes de face à la rue St Charles, sur une profondeur de cent vingt-six [126] pieds deux [2] pouces sur le côté vers la rue St Joseph et cent neuf [109] pieds neuf [9] pouces et six [6] lignes de profondeur sur l'autre côté et trente deux [32] pieds quatre [4] pouces et sept [7] lignes de largeur dans le fond. Les améliorations comprennent une jolie résidence en briques à deux étages ayant au rez-de-chaussée hall, salon et salle à manger au second étage, quatre chambres et palier, une bâtisse en briques à deux étages attenante à la maison principale ayant cinq chambres, terrasse, cave, waterworks, lieux d'aisances à chaque étage, etc., connue par le numéro municipal 225 rue St Charles.

Conditions—Comptant à l'adjudication, toutes les taxes, Paroisse, Etat municipal, etc., pour la présente année, devront être payées par les acquéreurs en sus du prix d'adjudication.

Actes de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.
16 juil—16 23 30—août 6 13 17

PAR E. A. BLAKELY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Succession de Margaret F. Christiansen.

No 32,608 —Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR E A. BLAKELY & CO.—E A Blakely, encanteur—SAMEDI, 13 août 1892 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 12 juillet 1892 il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent en quelque sorte situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Benton, maintenant Franklin, Liberté et Thalie. Le dit lot est désigné par le No 5 sur un croquis fait par L. W. Brown, assistant voyer de ville, daté du 24 mai 1880, conformément au croquis le dit lot mesure en mesure américaine, 31 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Melpomène sur une profondeur de 111 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant en passant l'acte de vente, et fera un dépôt de 20 pour cent comptant au moment de l'adjudication assumer les taxes dues et exigibles en 1892 en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant L. F. Bouchereau, notaire, aux frais de l'acquéreur.
14 juil—14 16 23 30—août 6 12 13

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégante résidence en briques à deux étages, avec mansarde, bâtie sur un magnifique terrain,

No 185 rue St-Charles, entre les rues Julia et Girod.

Touchant à la belle résidence de M. Carl Kohn, et vis-à-vis de celles de MM. Herwig et Ringrose.

Succession de Mme E. F. Lewis. No 35,452.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 13 août 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, siégeant à la place de l'Hon Fred. D King, juge de ladite Cour, Division B, absent par congé, en ce moment, en date du 12 juillet 1892, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante, savoir :

L'élégante résidence en briques à deux étages, avec mansarde, No 185 rue St-Charles dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Julia et Girod. La maison renferme un hall des salons doubles, une galerie carrée, salle à manger, cuisine, office, cave ou chambre à provisions et d'autres chambres au rez-de-chaussée, deux chambres à coucher avec chambre à bain, au second étage, quatre chambres dans les mansardes, installations à gaz, citerne, hydrant, cour pavée en pierres, sur le côté se trouve une jolie allée de gazon entourée d'une belle grille en fer.

Le terrain comprend deux lots désignés par les Nos 4 et 5, sur un plan de Jos. Pilié, daté le 20 avril 1840 déposé à l'étude de J. B. Marks ancien notaire, les dits lots se touchent et mesurent chacun 25 pieds 7 pouces de façade à la rue St-Charles sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Vendue sujette au bail expirant le 30 septembre 1892 à raison de $1,500 par an. Cette propriété est dans une position excellente, entourée de belles résidences et à quelques îlets du centre des affaires. Elle est admirablement adaptée soit pour résidence particulière ou professionnelle. Elle sera rénovée relative comme placement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites pour recouvrer le paiement des billets, les améliorations devant être tenues assurées et la police transférée au détenteur des billets, et l'acquéreur devant payer toutes les taxes pour l'année 1892. 10 pour cent comptant du prix d'enchère seront requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant J. D. Taylor, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
13juil—13 16 23 30 août 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGES AGREABLES
Rue des Remparts, entre Port et St-Ferdinand.

Succession de Mme Francine Lacoste, femme de Matthiew Tamor.

No 35,720—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 30 juillet 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour ci-dessus, Division D, daté le 20 juin 1892, dans l'affaire ci-dessus la propriété décrite ci-après, à savoir—

1° Le joli cottage double en bois Nos 661 et 661 1/2 rue North Rampart, dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues North Rampart, St-Claude, Port et St-Ferdinand, ayant quatre chambres, citerne, hangar et allée de chaque côté.

Le lot de terre est désigné par la lettre A sur une esquisse par S. G. de Lisle, voyer, daté le 24 juin 1892, et mesurant 30 pieds de face à la rue North Rampart sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° Le cottage simple en bois No 663 rue Nord Remparts, adjacent et dans le même district et îlet que la propriété décrite ci-dessus, ayant 4 chambres et citerne : le lot de terre est désigné par la lettre "B," sur l'esquisse mentionnée ci-dessus et mesure 28 pieds 4 pouces de face à la rue Nord Remparts sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

La propriété ci-dessus est dans un voisinage tranquille, respectable et bien amélioré, près des lignes de chemins de fer urbains, des églises, du marché et des écoles. Elles sont toujours occupées par une bonne classe de locataires.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a, dans un an en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final, spécialement garanti par hypothèque et lien du vendeur, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations seront tenues assurées et la police transférée au détenteur ou détenteurs des billets, et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1892 au dessus du prix d'adjudication ; 10 pour cent comptant sur le prix d'achat seront requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant G. Legardeur Jr Esq., N. P., aux frais des acquéreurs.
28 juin—28—juil 2 9 16 23 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Isaac Fleming.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 35,813,

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. Kernaghan, encanteur, bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 6 août 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, en date du 2 juillet 1892, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, savoir :

1° Un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième district de cette ville, dans le carré borné par les rues Perrier, Prytanée, Marengo et Constantinople, désigné par le No 14 sur un plan de devis annexé à un acte passé pardevant Chas Stringer, notaire en cette ville, en date du 24 avril 1867. Ledit terrain mesure 30 pieds de façade rue Perrier, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° Un certain terrain situé dans les mêmes district et carré et attenant à la propriété précédemment décrite, désigné par le No 17 sur le susdit plan. Ledit terrain mesure 30 pieds de façade rue Perrier, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant ; et les acquéreurs doivent assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1892 en sus du prix d'adjudication ; 10 pour cent comptant du prix de vente requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Frank Hebert, notaire, aux frais des acquéreurs.
6 juil—6 9 16 23 30—août 6

VENTES A L'ENCAN.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Quatrième District.

Succession de Gustave Chopin.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—Albert Paul, Encanteur—Bureau, No 159 rue Commune—MERCREDI, 17 août 1892, à midi, à la Bourse d'Encan, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté le 12 juillet 1892 dans l'affaire de la succession de Gustave Chopin, Dossier No 35,064, il sera vendu, à l'encan—

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 4ème District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Willow, Claiborne, Deuxième et Première, désignés par les Nos 11 et 12 de l'îlet 401 ; les dits lots 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Willow sur 117 pieds de profondeur. Les améliorations consistent d'une maison en bois à un étage, etc.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera les taxes de 1892 en outre du prix de l'adjudication. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant —, notaire.
14 juil—14 23 30—août 6 13 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Portion de terre de choix rue Magasin près Seconde.

Succession de Robert Young Black.

No 36,137—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—Albert Paul, Encanteur, Bureau No 159 rue Commune—MERCREDI, 17 août 1892, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 12 juillet 1892, dans l'affaire de la succession de Robert Young Black Dossier No 36,137, il sera vendu à l'encan.

Une certaine portion ou morceau de terre ensemble avec tous les droits, voies, améliorations etc., qui s'y trouvent, situé dans le 4ème District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Première, Deuxième, Magasin et Camp mesurant 8 pieds, 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Magasin, sur une profondeur de 128 pieds, 3 pouces au pied Américain et étant la portion la plus près de la rue Deuxième du lot No 4 sur un certain plan de Mulhausen.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera les taxes 1892 en outre du prix de l'adjudication. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. G. Eustis notaire. Un dépôt de 10 pour cent à la vente.
14 juillet—14 23 30—août 6 13 et 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix
DU SECOND DISTRICT.

Joli "Cottage-Home" en Bois, No 301 rue Hôpital.

SUCCESSION DE JAMES DILLON.

No 33 248—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—Albert Paul, Encanteur—Bureau, No 159 rue de la Commune.—MERCREDI, 27 juillet 1892 à midi, à la Bourse d'Encan, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St Charles rue St Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C en date du 20 juin 1892, dans l'affaire de la succession de James Dillon, dossier No 33,248, il sera vendu à l'encan :

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges et tout ce qui y appartient ou qui en quelque sorte en fait partie situé dans le second district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Bayou, Derbigny, Roman et Hôpital, mesurant 27 pieds rue Hôpital, sur 104 pieds 4 pouces sur la ligne la plus proche de la rue Derbigny, une première profondeur de 80 pieds de l'autre côté de la ligne de séparation, sont à angles droits d'environ 4 pieds vers la rue Roman, de là une autre profondeur de 29 pieds sur une ligne oblique à la ligne derrière. Désigné par la lettre "K" sur un plan de J. A. D'Hémécourt, annexé à un acte pardevant Edouard Barnett, ancien notaire, en date du 25 juin 1892.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. G. Eustis, notaire. 10 pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.
24 juin—24—juil 2 9 16 23 27

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 23
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magasine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Coliseé.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct.
37 Race et Magasine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magasine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, François.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
[illegible]12 Poste de la Cie de Pompe No 24, rue Dauphine.
[illegible]13 Dauphine et Indépendance.
[illegible]14 Station des cars, Pologne.
[illegible]15 Casernes des Etats Unis.
[illegible]16 Royale et Dauphine.

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, sa construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibrés pour la maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un volume et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations de pianos [illegible]

L'ABEILLE
—DE LA—
Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

ABONNEMENTS :

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seul. dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans ;

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer ;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73......CHARTRES......73